



La CGT appelle à soutenir les initiatives du 10 septembre 2025



Toutes et tous nous avons entendu parler de cet événement :

« bloquons le pays le 10 septembre » !

Si ce n'est pas un mouvement à l'initiative des organisations syndicales ce mouvement des citoyens·nes est une étape clé dans la suppression du budget Bayrou ou de tout autre gouvernement portant les projets régressifs de Macron et du MEDEF !

La CGT appelle à créer les moyens d'une grève de masse pour le 10 septembre ! Mais aussi la continuité avec d'autres dates de mobilisations et de reconduite de la grève qui interviendront les jours qui suivront pour réussir le partage des richesses !

**Faire payer ceux qui en ont les moyens !
Pas les travailleuses et travailleurs,
les privé·e·s d'emplois et les pensionné·e·s**

C'est mettre en regard les 40 milliards d'économies sur le dos du peuple (suppression de services publics, de conquêtes sociales, de postes de fonctionnaires, de jours fériés, etc.) avec les 211 milliards versés par l'état en aides publiques aux entreprises sans aucune contrepartie !

**Des moyens il y en a !
pour améliorer les conditions d'existence de chacun·e**

La CGT 79 appelle tou·te·s les habitant·e·s des Deux Sèvres à co-organiser un processus de lutte efficace, avec :

**Un premier rassemblement à Niort
le 4 septembre 2025 à 17h30 place de la Brèche,
poursuivre par une journée de grève le 10 septembre
et des mobilisations intersyndicales,
interprofessionnelles et citoyennes à venir.**

AU DOS : TOUT CONNAITRE SUR LA GREVE

Les modalités de la grève :

Préavis : Seuls les fonctionnaires des trois versant de la fonction publique et les salarié·e·s du transport de passagers sont soumis à un dépôt de préavis de grève : Les fonctionnaires sont d'ores et déjà couverts par des préavis nationaux (pour le mois de septembre) ce qui n'empêche pas les syndicats locaux de poser un autre préavis sur des revendications locales. Pour les sociétés de transport de passagers, rapprochez-vous de vos représentants syndicaux pour savoir si un préavis a été déposé.

Appel à la grève : Pour tou·te·s les autres salarié·e·s du privé seul un appel collectif sur des revendications liées à l'entreprise (comme l'augmentation des salaires par exemple) est nécessaire pour la grève, il peut être transmis au dernier moment, soit les salarié·e·s s'identifient à l'appel d'une organisation syndicale, soit ils s'organisent pour déposer un appel collectif auquel tou·te·s les grévistes pourront s'identifier.

Comment être gréviste : Je dois déclarer individuellement le moment où je me mets en grève et en annoncer la durée (durée limitée, ou durée illimitée : débrayage d'une ou plusieurs heures, d'une ou plusieurs journées, ou illimité jusqu'à la décision de la prochaine réunion (assemblée générale) des salariés grévistes. Attention les fonctionnaires de l'état sont soumis à des journées entières de grève !

Proposer le meilleur rapport de force : La grève illimitée est le moyen de lutte le plus efficace, cela nécessite une assemblée générale pour déclarer la grève, le dépôt de revendications auprès du patronat, ainsi qu'une assemblée générale chaque jour pour la reconduire au lendemain ou non. S'il n'y a pas de délégué syndical ou représentant syndical, il faut aussi désigner un·e - des - représentant·es pour les négociations avec le·a patron·ne.

**La grève est un sacrifice nécessaire pour obtenir de nouveaux droits
elle a prouvé son efficacité comme moyen de lutte
quand les salarié·e·s sont nombreux·ses à la suivre
et dans le cadre de revendications déterminées :**

Avec la CGT nous demandons le partage des richesses :

- L'augmentation générale des salaires, un smic à 2000€ brut et révision de toutes les grilles de salaires pour qu'aucune ne démarre en dessous du salaire minimum.
- L'égalité entre les femmes et les hommes.
- La lutte contre les discriminations et la régularisation de tou·te·s les sans papiers pour lutter contre les faibles salaires et le travail dissimulé.
- Le maintien et renforcement des services publics.
- le renforcement de l'assurance chômage avec l'augmentation des indemnités pour tou·te·s notamment celles et ceux qui subissent les licenciements massifs.
- Le maintien de nos jours fériés et congés, ces moments de repos déterminants pour l'activité économique du pays.

Et donc la défense de l'ensemble de la sécurité sociale :

- La fin des exonérations de cotisations sociales.
- la garantie du maintien total du salaire en cas d'arrêt maladie.
- La retraite à taux plein à 60 ans avec comme minimum le smic.
- L'accès à la santé gratuite pour toutes et tous, donc le recrutement massif dans les hôpitaux publics.
- l'augmentation des minimas sociaux, allocation adulte handicapé, minimum vieillesse, etc. et des allocations familiales.
- L'accès aux médicaments gratuits quelques soit les pathologies donc la fin du ticket modérateur, pour ne pas mettre plus en difficulté des personnes qui seraient touchées par des affections de longue durée.

